

Compte rendu de la réunion du conseil syndical du jeudi 8 février 2018

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2017
- Signature d'une convention d'objectif avec l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou
- Destination pêche Grands Causes – Lévézou : plan de financement de l'opération collaborative
- Conclusion d'une convention avec le Conseil Départemental pour la programmation culturelle du Lévézou
- Renouvellement d'une convention avec l'association Mondes et Multitudes pour le dispositif « Ciné Lévézou »
- Nomination d'un délégué à Aveyron Culture

Etaient présents :

Pour la communauté de communes Pays de Salars :

Titulaires

- Maxime MIGNONAC
- Bernard ANDRIEU
- Serge GELY
- Daniel JULIEN
- Christel SIGAUD-LAURY
- Jacques GARDE
- Joël VIDAL
- Yves REGOURD



Pour la communauté de communes Lévézou-Pareloup :

Titulaires :

-Jean-Pierre DRULHE

-Francis BERTRAND

-Jean-Louis GRIMAL

- Hubert SEITER

-Patrick CONTASTIN

-Maurice COMBETTES

-Hubert CAPOULADE

-Arnaud VIALA

-Marcel BOUDES

Suppléants :

Béatrice GRECK-VIALARET

Marie-Noelle CHAUZY

Yves MONTEILLET

Valérie FERRIEU

Excusés

Laurent de VEDELLY

Hervé COSTES

Gilles BOUNHOL

La Présidente ouvre la séance et propose de débiter l'ordre du jour.

Elle demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : la mise en place d'un avenant à la convention de groupement de commande pour la sensibilisation à l'occitan.

-Vote du compte administratif 2017

La Présidente Christel SIGAUD-LAURY, donne acte de la présentation du compte administratif et Jean-Pierre DRULHE vice-président fait procéder au vote

Lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	509 488.67 €	651 154.08 €
Recettes	566 649.21 €	341 869.04 €
Résultat 2017	57 160.54 €	-309 285.04 €
Solde reporté 2016	270 939.96 €	83 791.51 €
Résultat avec solde reporté	328 100.50 €	-225 493.53 €

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Signature d'une convention d'objectif avec l'Office de Tourisme Pareloup-Lévézou

L'Office de tourisme de PARELOUP LEVEZOU est l'animateur du territoire du Syndicat en matière touristique.

Il assure à cet effet des missions de :

- coordination (accueil et information des touristes et de la population locale), promotion touristique du territoire, accompagnement des différents prestataires du développement touristique local à la mise en marché et à la qualification de l'offre, organisation de manifestations,
- représentation au sein des différentes institutions ou organismes de tourisme,
- de consultation sur des projets de services et d'équipements touchant à l'économie du territoire,

Compte tenu de l'intérêt général que présentent les actions menées par l'Office au regard des objectifs poursuivis par la Collectivité dans le domaine de l'accueil, de la promotion et du développement touristique de son territoire, cette dernière il est proposé de lui apporter son concours financier, conformément aux dispositions de l'article L. 1523-7 du Code général des collectivités territoriales et des dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

La présente convention pour une durée d'une année a donc pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le Syndicat apporte son concours aux actions menées par l'Office de Tourisme « Pareloup-Lévézou ». il est proposé de verser un acompte de 100 000 euros à



ladite structure le solde de cette subvention sera proposé aux élus lors de la séance dédiée au vote du budget.

Le conseil syndical approuve la conclusion de cette convention à 16 voix pour et 1 abstention.

-Destination pêche Grands Causses – Lévézou : plan de financement de l'opération collaborative

Considérant la délibération n°23062016-22, en date du 23 juin 2016, approuvant la stratégie portée par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses en tant que chef de file pour la candidature Pôle de Pleine nature – Massif Central,

Considérant la délibération n°26102017-43 approuvant le portage administratif auprès du FEDER de l'opération pêche élaborée dans le cadre du programme Pôle de Pleine Nature Grands Causses-Lévézou,

La Présidente rappelle la liste des projets et des maîtres d'ouvrage partenaires :

Maître d'ouvrage	Opération
Communauté de communes Millau Grands Causses	1/ L'aménagement d'un « Parcours Famille » sur le Tarn Idéalement situé au cœur de la ville de Millau, Entre la confluence de la Dourbie et du Tarn, et la Maladrerie : ce projet consiste à favoriser la pratique de la pêche du bord et à permettre l'accès à la pêche aux personnes handicapées (création d'un ponton handipêche labellisé « Tourisme et Handicap »).
	2/ L'aménagement d'un « Parcours Passion » sur la Dourbie à Massebiau : Ce projet consiste à mettre en valeur le parcours No-Kill existant en obtenant une labellisation nationale de la part de la Fédération Nationale de Pêche. Ce label permettra notamment une meilleure visibilité du parcours et une communication plus efficace à l'échelle nationale.

<p>Communauté de communes Larzac et vallées</p>	<p>1/ L'Aménagement de sites de pêches sécurisés sur les berges de la Dourbie à St-Jean du Bruel : Le présent projet s'attache à améliorer la pratique de la pêche sur deux sites à proximité immédiate du centre bourg. Il est couplé avec un projet d'aménagement global porté par la Communauté de Communes Larzac et Vallées.</p> <p>2/ L'aménagement d'un « Parcours Passion No-Kill » sur le Durzon à Camarat : Ce projet consiste à mettre en valeur le parcours No-Kill existant en obtenant une labellisation nationale de la part de la Fédération Nationale de Pêche. Ce label permettra notamment une meilleure visibilité du parcours et une communication plus efficace à l'échelle nationale.</p>
<p>Commune de Saint-Rome-de-Tarn</p>	<p>L'Aménagement d'un « parcours famille » sur le lac de Pinet, à St-Rome de Tarn: Ce projet consiste notamment à favoriser la pratique de la pêche du bord et à permettre l'accès à la pêche aux personnes handicapées.</p>
<p>Commune de Broquiès</p>	<p>L'Aménagement d'un parcours multi-pêche en rive droite du Tarn à Broquiès : Ce projet consiste notamment à favoriser la pratique de la pêche du bord pour un large panel de pêcheurs : spécialistes, débutants, familles, etc... Avec ce projet, le parcours de Broquiès pourra constituer une véritable vitrine d'intérêt pour la pêche dans la vallée du Tarn.</p>
<p>Commune de Montjoux</p>	<p>L'Aménagement d'un cheminement le long du Tarn avec postes de pêche à Montjoux : Ce projet consiste à identifier des points d'accueil pour les pêcheurs, avec notamment la mise en place d'une signalétique adaptée et la création d'espaces de stationnement.</p>
<p>Communauté de communes du Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons</p>	<p>1/ Aménagement d'accès pêche sécurisés sur la rivière Dourdou, commune de Saint-Izaire : Ce projet consiste en l'aménagement d'un accès à la rivière Dourdou pour la pratique de la pêche notamment par la réalisation d'une descente aménagée de type</p>

	<p>escalier rustique. Ces aménagements seront complétés par des travaux réguliers d'entretien de la végétation qui permettront d'augmenter le nombre de postes de pêche sans multiplier les aménagements lourds.</p> <p>2/ Aménagement du plan d'eau de Coupiac : Ce projet prévoit l'aménagement de deux zones de pêche du bord côte à côte au niveau de la rive droite du plan d'eau avec la mise en place d'un ponton fixe offrant un linéaire de pêche suffisant.</p>
<p>Commune de Pont-de-Salars</p>	<p>Développement d'un site multi-pratique pêche sur un bras du lac de Pont-de-Salars : L'enjeu de ce projet est d'aménager le site de Méjanès, situé sur un bras du lac de Pont-de-Salars, pour une pratique diverse et multi-public de la pêche en lacs : création d'un parcours itinérant de la pêche du bord par l'aménagement de postes de pêches, développement de la pêche en float-tube par l'aménagement d'un accès pour la mise à l'eau et développement de la pêche en wadding par l'aménagement d'un parcours dédié.</p>
<p>Communauté de communes des Causses à l'Aubrac</p>	<p>Développement de la pratique pêche sur le lac de la Cisba à Séverac d'Aveyron :</p> <p>Le projet consiste à faciliter l'accès aux berges, actuellement difficile du fait de leur profil très abrupt, afin de permettre la pratique de la pêche du bord dans de bonnes conditions et en sécurité (pontons sur pilotis)</p> <p>D'autre part, le projet halieutique s'oriente aussi sur la valorisation du site auprès d'un public de spécialistes, et notamment les pratiquants de la pêche en Float-Tube, pour la pêche des carnassiers de juin à octobre, et pour la pêche des salmonidés de novembre à mai. Ce projet pourra aboutir à une labellisation « Parcours passion » de la part de la Fédération Nationale pour la Pêche en France, qui donnera une reconnaissance nationale à ce site.</p>



La Présidente indique que le coût total de l'opération collaborative s'élève à : 290 027.38 € HT.

Elle en présente le plan de financement :



Le conseil syndical approuve à l'unanimité des membres présents le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

-Conclusion d'une convention avec le Conseil Départemental pour la programmation culturelle du Lévézou

La Présidente rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de sa programmation culturelle itinérante, depuis 2015, le Syndicat mixte du Lévézou bénéficie d'un accompagnement du Département de l'Aveyron. Cet accompagnement porte sur la saison culturelle mise en place, il permet de conforter l'offre culturelle proposée sur l'ensemble du territoire.

Au titre de la programmation culturelle prévue en 2018, discutée lors de la commission sport-culture du Syndicat Mixte du Lévézou, la Présidente demande à pouvoir solliciter le Conseil Départemental.

La Présidente donne lecture de la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical approuve le projet de convention et autorise la Présidente à saisir le Conseil Départemental pour l'obtention d'une aide financière pour la saison culturelle 2018

-Renouvellement d'une convention avec l'association Mondes et Multitudes pour le dispositif « Ciné Lévézou »

Considérant que le PETR-Syndicat mixte du Lévézou, dans le cadre de sa programmation culturelle itinérante, porte un dispositif de circuit de cinéma itinérant, intitulé « Ciné Lévézou », depuis 2012,

Considérant que ce dispositif appartient désormais au paysage culturel du territoire et apporte satisfaction à la population,

La Présidente propose que ce dispositif soit reconduit à l'identique, à savoir :

- Prestation technique portée par l'association « Mondes et Multitudes », dont l'objet est la mise en place de séances de cinéma en milieu rural, en Aveyron,
- Engagement sur 20 séances minimum et 25 séances maximum de cinéma sur l'ensemble du territoire du Lévézou en 2018.
- Participation aux frais répartie de la manière suivante - 225 € par séance pour le SM Lévézou / 125 € par séance à la charge des communes, sous réserve des crédits afférents aux comptes concernés.

La Présidente rappelle que toutes les communes peuvent bénéficier du circuit de cinéma itinérant, en se rapprochant de du service culture du Syndicat Mixte pour la mise en œuvre.

La Présidente donne lecture du projet de convention qui énumère les conditions et engagements de mise en place de ce dispositif.



Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical, approuve le projet de renouveler le conventionnement avec l'Association Mondes et Multitudes pour le portage du dispositif « Ciné Lévézou » en 2018,

-Nomination d'un délégué à Aveyron Culture

La Présidente rappelle à l'Assemblée que l'association « Aveyron culture – Mission départementale, anciennement appelée « Mission départementale de la culture », a révisé ses statuts et ouvert son Conseil d'Administration aux collectivités territoriales menant une politique culturelle sur leur territoire. A ce titre, « Aveyron culture – Mission départementale » a invité le Syndicat Mixte du Lévézou à rejoindre le collège des adhérents de la structure.

« Aveyron culture – Mission départementale » étant un partenaire clé de la mission culturelle à l'échelle du département, pour la mise en place de projets territoriaux, l'expertise artistique, l'accompagnement technique et financier, la mise en place d'une communication, il semble incontournable d'y adhérer.

Le Président invite l'Assemblée à déléguer un membre du Conseil pour la représenter lors de l'assemblée générale de « Aveyron culture – Mission départementale ».

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents propose VALERIE FERRIEU pour la représenter au sein de cette structure.

-Avenant à la convention de groupement de commande pour la sensibilisation à l'occitan

Considérant que, dans le cadre de la mission culturelle, le Syndicat Mixte du Lévézou facilite l'accès à la culture occitane pour le public scolaire,

Que l'association ADOC 12, qui a pour mission la sensibilisation à l'occitan à l'école élémentaire, propose ses services pour les élèves des écoles situées sur les communes adhérentes au Syndicat Mixte,

Que le Syndicat Mixte du Lévézou a conclu une convention de groupement de commande triennale avec les communes qui le souhaitent, pour faciliter l'accès à l'offre de l'association ADOC 12

La Présidente informe que deux communes du périmètre du Syndicat Mixte du Lévézou souhaiteraient rejoindre la convention et bénéficier de la sensibilisation dans leurs écoles.

La Présidente demande à ce que le conseil syndical l'autorise à signer l'avenant qui intègre les deux communes dans la convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil syndical, autorise la Présidente à signer l'avenant à la convention et à mettre en application la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.